

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE SAINT-
GILLES**

**Monsieur Th. Van Campenhout
Echevin**

Place Van Meenen, 39

B - 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2016-6
34164 (traité par Mme Isabelle Vandeville)
N/Réf. : JMB/SGL-2.381/s.597
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme, 76.

Révision de la répartition des logements avec modification de volume et aménagement de terrasses (régularisation).

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 17 novembre 2016, sous référence, reçue le 21 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un immeuble de rapport situé dans la zone de protection du parc Pierre Paulus et celle de la Maison Pelgrims. Le bien est également inscrit à l'Inventaire du Patrimoine architectural. Elle vise à modifier la répartition des logements, à créer une cour anglaise à l'arrière, à supprimer le Velux côté rue et augmenter la hauteur du châssis de la lucarne, à réduire la largeur de la lucarne côté arrière et à reculer la terrasse de 1,90 m de part et d'autre des axes mitoyens. Il s'agit apparemment d'une régularisation.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry